

ELABORER VOTRE PLAN DE FORMATION

Le plan de formation est un outil vous permettant de :

- Recenser les besoins de formation de l'entreprise
- Evaluer l'investissement financier de ces formations
- Planifier les départs en formation de vos salariés

Au-delà de l'aspect obligatoire, **la cotisation annuelle** a pour but le financement d'actions de formation répondant à vos besoins afin de :

- Assurer la **sécurité** de vos salariés et être en conformité avec la **réglementation** en vigueur (Caces, formation des Sauveteurs Secouristes du Travail,...)
- Palier à un dysfonctionnement ou problème interne solutionable par la formation d'un ou plusieurs salarié(s)
- Faire face à **l'évolution technique des métiers** et rester compétitif grâce au développement des compétences de vos salariés.
- Faire évoluer vos salariés et assurer la transmission des connaissances avant les départs à la retraite.

Vous pouvez bénéficier d'un conseil personnalisé grâce à votre correspondant AREF qui peut vous aider à :

- ✓ Etre informé sur la réglementation
- ✓ Traiter les aspects administratifs et financiers des dossiers formation
- ✓ Repérer des compétences individuelles et collectives
- ✓ Elaborer le plan de formation
- ✓ Rechercher des financements complémentaires
- ✓ Préconiser des solutions adaptées